



**Comté de Lotbinière  
Municipalité Saint-Sylvestre**

**Assemblée régulière** du conseil de Saint-Sylvestre tenue le **7 novembre 2016** à 20 heures, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

**Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1**  
**Madame Maryse Lapointe, conseillère # 2**  
**Monsieur Roger Couture, conseiller # 3**  
**Monsieur Roland Gagné, conseiller # 4**  
**Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5**  
**Monsieur Raynald Champagne, conseiller # 6**

Le maire, monsieur Mario Grenier, nous a fait la lecture des réalisations de 2016. La réalisation du projet éolien sera le dossier majeur pour l'année 2017.

**Résolution numéro 145 -2016**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivant : Fondation de l'École l'Astrale et appui financier au Cégep Beauce-Appalaches.

**Résolution numéro 146-2016**

**Adoption du procès-verbal du 3 octobre 2016**

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 3 octobre 2016 soit adopté tel que préparé par la secrétaire.

**Résolution numéro 147-2016**

**Nomination des postes des conseillers**

**Corporation D.É.F.I Saint-Sylvestre** : Roger Couture

**Culture et Patrimoine** : Roger Couture

**Pompiers** : Raynald Champagne, Gilbert Bilodeau

**Voirie** : Tous les conseillers

**Bibliothèque** : Maryse Lapointe

**R.I.G.M.R.B** : Roland Gagné

**Salon des Jeunes** : Étienne Parent

**Centre Multifonctionnel** : Roger Couture

**Maison de la famille et comité famille** : Maryse Lapointe

**Chemin Craig et Gosford** : Roger Couture, Roland Gagné

**Égouts** : Mario Grenier, Raynald Champagne, Étienne Parent

**Développement local (parc) :** Gilbert Bilodeau, Raynald Champagne

**Pro-Maire pour un an :** Étienne Parent

**Syl gym :** Maryse Lapointe

**CCU :** Étienne Parent, Roland Gagné

**Tourisme Lotbinière :** Raynald Champagne

**Entreprendre ici Lotbinière :** Raynald Champagne

**Comité de suivi projet éolien :** Gilbert Bilodeau

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité que les postes énumérés ci-haut sont acceptés par les élus.

### **Résolution numéro 148-2016**

#### **Appui financier à Hélène Lévesque Gosselin**

Attendu qu'une demande d'appui financier a été présentée par madame Hélène Lévesque Gosselin ; attendu qu'elle ira faire un stage dans le Grand Nord à l'été 2017, dans le cadre de ces études en sciences infirmières de l'université Laval ; attendu que madame Hélène Lévesque Gosselin demeure à St-Sylvestre ; il est proposé par Raynald Champagne, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de verser un montant de \$ 100 à Hélène Lévesque Gosselin pour son stage à l'été 2017.

### **Résolution numéro 149-2016**

#### **Ajout de lumières de rues à certaines intersections dans les rangs**

Attendu que nous désirons améliorer la sécurité aux intersections de certains rangs ; attendu qu'avec l'arrivée des travaux de construction du parc éolien Mont Ste-Marguerite, il y aura beaucoup de circulation ; attendu que certaines intersections ne sont pas trop visibles ; attendu que c'est un point qui a été soulevé lors de la consultation publique de l'automne dernier ; il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité de faire l'achat de six luminaires et de faire la demande de raccordement à Hydro Québec et ce pour les intersections suivantes :

- Rang Ste-Catherine/St-Paul
- Rang St-Paul/St-Frédéric
- Rang Beaurivage/St-José
- Intersection Clark/St-Jean/route Cyr
- Ste-Marie Ouest/Montgomery
- Ste-Marie Ouest/St-Pierre

### **Résolution numéro 150-2016**

#### **Demande d'installation de câble pour la fibre optique sur tout le territoire de Saint-Sylvestre**

Attendu qu'une demande de consentement a été présentée par Telus pour effectuer des travaux d'installation de câble sur les infrastructures aériennes existantes pour permettre la fibre optique ; Attendu que les travaux seront effectués sur tout le territoire excepté le chemin de Craig et le rang St-André ; attendu que la municipalité de Saint-Sylvestre désire avoir la fibre optique sur

tout son territoire ; en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu à l'unanimité de demander à Telus d'effectuer l'installation de la fibre optique sur tout le territoire de la municipalité de Saint-Sylvestre afin que toute la population puisse en bénéficier.

### **Résolution numéro 151-2016**

#### **Don à la Fondation de l'école L'Astrale**

Attendu qu'en septembre un montant de \$ 500 avait été voté, à la Fondation de l'école L'Astrale, pour les assurances concernant les tours d'hélicoptère ; que les membres de la fondation de L'école L'Astrale avaient demandé d'attendre avant de faire le don de \$ 500, que finalement, il y a eu du développement dans le dossier d'assurances ; que la commission scolaire assure maintenant tous les administrateurs en responsabilité civile lors de leurs activités sauf pour quelques exceptions, dont les tours d'hélicoptère ; que la compagnie d'assurances de Michel Parent est prête à prendre en charge l'activité de la fondation pour un montant approximatif de \$ 300 ; que le montant de \$ 500 étant voté et que maintenant le coup sera moindre, qu'habituellement la fondation demande une contribution à chaque année, attendu que nous versons un montant de \$ 100 annuellement ; en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Roland Gagné et résolu à l'unanimité de verser le montant de \$ 500 à la Fondation de l'école L'Astrale ; que ce montant soit utilisé pour couvrir le montant des assurances ainsi que la contribution financière de la municipalité de Saint-Sylvestre pour les années 2016 et 2017.

### **Résolution numéro 152-2016**

#### **Subvention pour les résidences existantes à inclure dans le programme d'accès à la propriété**

**CONSIDÉRANT** que l'acquisition d'une propriété occasionne de nombreux coûts et frais;

**CONSIDÉRANT** qu'en plus des coûts d'acquisition proprement dits, les nouveaux propriétaires doivent assumer notamment des frais de déménagement, de notaire, d'acquisition de nouveaux meubles et d'aménagement;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité désire accueillir avec ouverture et témoigner de façon tangible de son soutien envers les nouveaux arrivants sur le territoire de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** que les pouvoirs dévolus à la Municipalité en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*;

**CONSIDÉRANT** que ces pouvoirs doivent être exercés de façon à répondre aux besoins municipaux divers et évolutifs, dans l'intérêt de la population et que ces pouvoirs ne doivent pas être interprétés de façon littérale et restrictive;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité estime qu'en vertu, notamment, de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, elle peut offrir aux nouveaux propriétaires qui procèdent à l'acquisition d'une propriété unifamiliale résidentielle sur le territoire de la Municipalité, une somme d'argent et qu'il s'agit là d'une aide relative à une initiative de bien-être de la population;

**CONSIDÉRANT** que les mesures contenues dans la présente résolution constituent des incitatifs assurant le développement économique de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs d'aide en matière de développement économique;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité estime que cette forme d'aide constitue également un témoignage d'accueil envers des personnes physiques dans le besoin nécessitant une assistance de la part de la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :  
ÉTIENNE PARENT, APPUYÉ PAR GILBERT BILODEAU  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :**

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;
2. La Municipalité établit une aide financière d'un montant forfaitaire en faveur des propriétaires qui sont des personnes physiques acquérant une propriété unifamiliale résidentielle sur le territoire de la Municipalité au cours de l'année ;
3. Un seul montant forfaitaire est payable par propriété unifamiliale résidentielle vendue au cours de l'année et le versement est effectué par chèque à l'ordre de l'ensemble des copropriétaires tels qu'ils apparaissent à l'acte de transfert;
4. Toute personne admissible doit produire une demande d'aide accompagnée du titre de propriété, lequel doit avoir été inscrit au bureau de la publicité des droits au cours de l'année civile précédente ;
5. La Municipalité réserve une allocation pour le programme d'aide financière établi par la présente résolution et l'aide sera versée selon l'ordre de réception des demandes complètes et ce, selon les règles mentionnées dans le programme d'accès à la propriété.

**Résolution numéro 153-2016**

**Renouvellement du transport adapté pour l'année 2017**

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Maryse Lapointe et résolu à l'unanimité :

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire ;

Que la municipalité de Sainte-Croix village soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités ;

Que le service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre renouvelle l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté ;

Que la municipalité de Saint-Sylvestre accepte de payer sa quote-part au coût de \$ 2.25/ habitant pour l'année 2017.

## **Résolution numéro 154-2016**

### **Aide financière pour la formation des pompiers**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

**Attendu que** ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité Saint-Sylvestre désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Saint-Sylvestre prévoit la formation de six pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Lotbinière en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Roland Gagné, appuyé par Étienne Parent et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Lotbinière.

## **Résolution numéro 155-2016**

### **Demande de contribution à la campagne de financement de la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches**

Attendu qu'une demande de contribution financière a été présentée par la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches ; attendu que des jeunes de Saint-Sylvestre fréquentent le centre de Sainte-Marie ; attendu que le centre de Sainte-Marie répond à des besoins en éducation, et ce à proximité de chez nous ; que cette demande d'appui financier permettra d'améliorer le service en éducation et d'agrandir ces espaces ; attendu que pour rendre à terme le projet et les objectifs fixés, les partenaires ont décidé de lancer une campagne de financement; que la contribution demandée pour la municipalité de Saint-Sylvestre serait de \$ 3.00/ habitant, ce qui représente un

montant total de \$ 3000 réparti sur une période de quatre ans ; en conséquence, il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Sylvestre contribue à la campagne de financement de la Fondation du Cégep Beauce-Appalaches au montant de \$750/ année, et ce à partir de 2017 jusqu'en 2020.

### **Rencontre des personnes et période de questions des citoyens**

Madame Hélène Lévesque-Gosselin est venue nous présenter son projet de stage qu'elle fera à l'été 2017.

Monsieur Gilles Chabot, directeur incendie, nous a fait un compte rendu des visites préventives effectuées le 5 novembre 2016. Éventuellement, l'identification civique de toutes les propriétés devra se faire.

### **Rapport des comités**

**Bibliothèque :** Un réaménagement de l'espace a été fait le 25 octobre.

**Loisirs :** La coordonnatrice travaille sur la programmation d'activités pour l'hiver 2017. Le filet du terrain de balle a été enlevé pour la période hivernale.

**Matières résiduelles :** Préparation du budget en novembre. La quote-part sera tout probable comme l'année 2016.

**Centre Multifonctionnel :** Rencontre tenue le 11 octobre. C'est Nicole Fillion qui s'occupera du secrétariat et de la trésorerie

### **Inspecteur municipal :**

- Le nivelage a été fait dans les rangs Ste-Catherine, St-Paul et St-André le 1<sup>er</sup> novembre. Le ponceau dans Handkerchief a été changé.
- Nous installerons l'afficheur de vitesse radar au cour des prochains jours.

**M.R.C. :** Souper des gens d'affaires le 8 novembre 2016 à St-Agapit. Adoption du budget le 23 novembre 2016.

**Pompiers :** Des visites préventives ont été effectuées le 5 novembre dans les secteurs du rang Ste-Catherine et de la Route du Moulin. Le 24 novembre, le directeur incendie et la directrice générale iront à une formation concernant le plan de mesures d'urgences en sécurité civile. Il faudra que la municipalité ait son cahier de charges. Le 9 décembre, la MRC de Lotbinière organisera un avant-midi d'information concernant la salubrité morbide.

**Salon des jeunes :** Activité d'halloween, aucun jeune ne s'est présenté. Soirée de billard cédulée pour le 11 novembre.

**Développement local :** Rencontre avec les promoteurs du chemin St-Rémi le 10 novembre en après-midi à St-Elzéar.

**Corporation DÉFI** : Rencontre pour les glissades le 9 novembre

**Comité éolien** : Une rencontre avec George Visser a eu lieu cette semaine pour discuter de quelques alternatives en vue de l'installation des roulottes de chantier dans le parc industriel. C'est avec cette alternative que RES Canada et Boréa Construction vont travailler. Le raccordement à Hydro Québec pourrait avoir des délais. C'est à eux d'en faire la demande le plus rapidement possible.

C'est le 10 novembre qu'aura lieu la soirée d'information-emplois.

Au cours des derniers jours c'est 36 permis de bandes riveraines et 7 permis de déboisement qui ont été émis pour le projet éolien. Nous avons validé près de 80 traverses de cours d'eau et des chemins d'accès pour se rendre au site d'éoliennes.

**Résolution numéro 156 -2016**

**Adoption des comptes à payer**

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Raynald Champagne et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 6211 à 6260 inclusivement tel que présentés dans le rapport.

**Varia** : Social des fêtes le 10 décembre, nous réserverons à la cabane à sucre du Père Normand.

Levée de l'assemblée est faite à 21 heures 45 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 5 décembre 2016.

---

Mario Grenier, maire

---

Ginette Roger, directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

---

Mario Grenier, maire